

Contrat de location saisonnière.

Entre : Nelly Peyrin "Gîtes de vacances" 126 Quai des Plaisanciers, l'Ayguade 83400 Hyères 0617404910

Site : www.gitesvacances.fr Adresse électronique : nelly.peyrin@gmail.com

Et : Nom :Prenom.....

Adresse :

.....

Portable : Email :

Nombre d'adultes..... Nombre d'enfants..... âges.....

Arrivée le samedi.après 16 h au plus tôt.

Départ le samedi..... avant 10 h au plus tard.

Type d'appartement réservé : merci cocher.

2/3 personnes : 2 pièces (approx 35m2) RDJ, terrasse avec meubles de jardin orientée

Sud/Sud-Ouest. Salon/salle à manger cuisine, canapé/lit 2 places, chambre climatisée, lit double, salle de bain avec WC.

2 personnes : 2 pièces (approx 25m2) Bungalow indépendant, terrasse avec meubles de jardin

orienté Sud/Sud-Ouest. Salon/salle à manger cuisine, canapé/lit une place, chambre climatisée, lit double, salle de bain avec WC.

Adresse précise des locations : 126 Quai des Plaisanciers 83400 Hyères, l'Ayguade.

Équipement : La partie cuisine : lave-linge, frigo/congélateur, four électrique (mini four pour les 2 pers). Four à ondes, plaque de cuisson 4 feux au gaz, cafetière électrique, bouilloire, grille-pain, fer à repasser Wifi et télévision.

Parking ample et gratuit en face sur le quai. Plage et commerces environ 300m à pied.

Montant de la location :euros.

Il comprend toutes les charges sauf taxe de séjour reversée à la mairie.

Le solde du montant total de la location plus taxe de séjour est dû à la remise des clefs.

Dépôt de garantie : 350 euros en cheque à verser à la remise des clefs. Cette caution couvre les dégâts éventuels, mais surtout la PROPRIÉTÉ : si le gîte est rendu dans un état non satisfaisant la caution ne sera pas restituée dans sa totalité.

La caution sera remise le jour du départ si toutes les parties sont présentes sinon par courrier dans les jours qui suivent.

En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu responsable de la perte ou du vol des objets personnels du locataire.

Un acompte de 30 pour cent du total du loyer doit être versé pour une période de 15 jours ou moins. **Un**

acompte de 50 pour cent du total du loyer doit être versé pour une période excédant 15 jours.

Veuillez nous retourner un exemplaire signé avec la mention "lu et approuvé". Merci d'avance.

La date :

La propriétaire :

Le locataire :